

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2019-2024



Divatte-sur-Loire
La Boissière-du-Doré
La Chapelle-Heulin
La Regrippière
La Remaudière
Le Landreau
Le Loroux-Bottereau
Le Pallet
Mouzillon
Saint-Julien de Concelles
Vallet

Plan d'actions

Novembre 2018

Orientation 1 : Adapter l'habitat de demain aux nouveaux enjeux fonciers

- Action 1 : observer et analyser les dynamiques opérationnelles foncières
- Action 2 : accompagner les communes dans leur politique foncière
- Action 3 : favoriser un renouvellement urbain et une qualité architecturale et urbaine

Orientation 2 : Accompagner le développement du territoire et la croissance démographique

- Action 4 : étudier l'opportunité de créer un lieu unique d'information
- Action 5 : créer un observatoire de l'habitat

Orientation 3 : Pouvoir offrir à tous un logement correspondant aux évolutions des besoins de chacun

- Action 6 : inciter la production de LLS
- Action 7 : inciter la production de logements accession sociale
- Action 8 : inciter la production de logements accession libre groupés

Orientation 4 : Etre en capacité de proposer un habitat adapté pour des publics spécifiques

- Action 9 : lutter contre le logement insalubre
- Action 10 : lutter contre la précarité énergétique
- Action 11 : favoriser le maintien à domicile des personnes âgées
- Action 12 : développer une offre cohérente de logements adaptés aux personnes âgées
- Action 13 : être en capacité de proposer aux gens du voyage une solution de logement répondant à leurs besoins
- Action 14 : analyser l'utilisation de l'offre de logements temporaires à destination des jeunes travailleurs

Orientation 5 : Mettre en valeur la politique de l'habitat développée

- Action 15 : animer le PLH
- Action 16 : Communiquer autour du logement

Orientation 1 : Adapter l'habitat de demain aux nouveaux enjeux fonciers

Action 1 : observer et analyser les dynamiques opérationnelles foncières

Objectifs politiques :

- Avoir une meilleure connaissance du territoire et des prix du marché local afin de mieux adapter l'offre
- Mieux maîtriser le foncier et développer des réserves foncières
- Connaître les fonciers mobilisables du territoire
- Développer une mixité dans les programmes et répondre aux besoins de mobilité des parcours résidentiels des habitants du territoire
- Avoir une cohérence d'aménagement et une meilleure harmonisation avec les politiques liées aux équipements publics, à l'économie
- Avoir une culture commune et partagée en matière de politique foncière
- Bénéficier d'un outil d'aide à la décision
- Bénéficier d'un outil de prospection

Détails de l'action :

- Créer un observatoire opérationnel du foncier permettant d'analyser les dynamiques du territoire (taille des lots, densité, prix de vente, ...)
- Réaliser des analyses et prospectives des marchés fonciers
- Conventionner avec les organismes producteurs de données
- Cartographier les mutations immobilières du territoire
- Avoir un suivi précis des consommations foncières à l'intérieur et en dehors des enveloppes urbaines
- Développer une veille foncière au travers des déclarations d'intention d'aliéner
- Localiser les futurs projets d'aménagement des communes
- Développer une veille foncière afin d'identifier les fonciers mobilisables

Pilote : CCSL

Moyens humains : chef de projet foncier

Calendrier :

2019	2020	2021	2022	2023	2024
Création de l'outil		Mises à jour de l'outil			

Moyens financiers TTC :

- 6 000€ : prix des données PERVAL
- 2 400 € : développement complémentaire volet foncier SIG

Partenaires mobilisés : Pays du Vignoble nantais, Communes, AURAN, SAFER, notaires, agences immobilières, conseil départemental

Indicateurs de suivi : suivi du SCOT, analyses des données, réalisation de cartographies

Incidences sur documents d'urbanisme : aucune

Orientation 1 : Adapter l'habitat de demain aux nouveaux enjeux fonciers

Action 2 : accompagner les communes dans leur politique foncière

Objectifs politiques :

- Accompagner les communes dans la définition et la mise en œuvre de leur politique foncière
- Être un appui technique et d'ingénierie auprès des communes dans le montage de leurs opérations
- Placer la CCSL comme coordinateur de la politique foncière

Détails de l'action :

- Définir, avec les communes, un document cadre de stratégie foncière
- Conventionner avec les communes qui le souhaitent pour un accompagnement à la carte
- Mettre à disposition des communes les outils de l'EPF (portage foncier, négociation, ...)

Pilote : CCSL

Moyens humains : chef de projet foncier

Calendrier :

2019	2020	2021	2022	2023	2024
Sondages communes, conventionnement		Mise en œuvre			

Moyens financiers TTC :

- 8000 € annuels : conventionnement AFLA + convention SAFER Vigifoncier pour le compte de la CCSL et des communes membres
- 50 000€ annuels dédiés aux réserves foncières de la CCSL

Partenaires mobilisés : communes, EPF, SAFER

Indicateurs de suivi : bilan annuel des actions, réserves foncières constituées (m², localisation, financement mobilisé)

Incidences sur documents d'urbanisme : mettre en compatibilité les documents d'urbanisme (exemple : emplacements réservés, ZAD pour réserves foncières, opérations d'aménagement, ...)

Orientation 1 : Adapter l'habitat de demain aux nouveaux enjeux fonciers

Action 3 : favoriser un renouvellement urbain et une qualité architecturale et urbaine

Objectifs politiques :

- Identifier le potentiel foncier mutable en enveloppes urbaines pour être réactif sur les opportunités d'acquisition
- Accompagner les communes dans l'optimisation du foncier
- Lutter contre l'étalement urbain
- Revitaliser les centres bourgs
- Mener une réflexion et partager une forme de renouvellement correspondant au territoire de la CCSL
- Veiller à une insertion urbaine et paysagère réussie sur les nouveaux programmes de renouvellement urbain
- Partager les expériences entre communes et au-delà du territoire de la CCSL
- Sensibiliser les acteurs locaux et les habitants à des programmes architecturaux innovants

Détails de l'action :

- Développer un référentiel foncier intercommunal permettant d'identifier les fonciers mutables :
 - analyser et cartographier les données cadastrales (dents creuses, foncier non bâti, foncier vacant non qualitatif, ...)
 - identifier avec les communes les zones stratégiques à renouveler
- Organiser des visites avec les élus et habitants pour les partages d'expérience pour une sensibilisation
- Proposer un accompagnement auprès des communes dans la définition de programmes d'aménagement et immobiliers

Pilote : CCSL

Moyens humains : chef de projet habitat – foncier – service urbanisme

Calendrier :

2019	2020	2021	2022	2023	2024
	Analyse et cartographie	Identifications	Acquisitions selon opportunités (lien avec action 2)		

Moyens financiers : -

Partenaires mobilisés : communes, AURAN, CAUE

Indicateurs de suivi : en lien avec l'observatoire foncier

Incidences sur documents d'urbanisme : mettre en compatibilité les documents d'urbanisme (exemple : emplacements réservés, ZAD pour réserves foncières, opérations d'aménagement, ...)

Orientation 2 : Accompagner le développement du territoire et la croissance démographique

Action 4 : étudier l'opportunité de créer un lieu unique d'information

Objectifs politiques :

- Créer un lieu d'information pour offrir aux particuliers, entreprises et partenaires les services d'un centre de ressources
 - Faciliter l'accès au logement, la réhabilitation des maisons et appartement, l'accès aux aides existantes
 - Centraliser l'information afin d'accueillir et informer les nouveaux arrivants
 - Informer sur les programmes en cours sur le territoire
 - mettre en place un réseau d'acteurs à travers une charte de fonctionnement, création d'un portail
-
- Lancer une enquête auprès des administrés pour analyser les besoins
 - Faire des propositions de montage et de mise en place de l'outil
 - Estimer les coûts de fonctionnement
 - Intégrer le plan partenarial de gestion de la demande locative

Moyens humains :

Pilote : CCSL

- chef de projet habitat
- responsable urbanisme

Calendrier :

2019	2020	2021	2022	2023	2024
Lancement enquête	Définition de l'outil		Mise en œuvre		

Moyens financiers : Néant au stade de l'étude

Partenaires mobilisés : tous

Indicateurs de suivi : aucun

Incidences sur documents d'urbanisme : aucune

Orientation 2 : Accompagner le développement du territoire et la croissance démographique

Action 5 : créer un observatoire de l'habitat

Objectifs politiques :

- Créer un outil d'aide à la décision pour les élus communautaires et des communes (observer pour agir)
- Evaluer les actions du plan d'actions et leurs effets sur le territoire
- Comparer la CCSL à d'autres territoires du Département/Région
- Suivre l'évolution du marché et les actions mises en place dans le cadre du PLH (lien étroit avec l'observatoire du foncier - un seul outil fusionné)
- Développer une politique réactive aux évolutions du marché
- Avoir une culture commune et partagée en matière de politique foncière
- Bénéficier d'un outil de prospection
- Evaluer chaque année et réajuster en fonction des besoins

Détails de l'action :

- Créer un observatoire de l'habitat en lien avec l'observatoire du foncier
- Définir un référentiel avec les indicateurs à mettre à jour
- Analyser les flux et dynamiques du territoire
- Conventionner avec les organismes producteurs de données

Pilote : CCSL

Moyens humains : chef de projet habitat – service urbanisme – service SIG

Calendrier :

2019	2020	2021	2022	2023	2024
Création de l'outil			Mises à jour de l'outil		

Moyens financiers : 7500€ en 2019, 7515€ en 2020, 7530€ en 2021

Partenaires mobilisés : partenaires du logement

Indicateurs de suivi : suivi SCOT, analyses de données

Incidences sur documents d'urbanisme : aucune

Orientation 3 : Pouvoir offrir à tous un logement correspondant aux évolutions des besoins de chacun

Action 6 : inciter la production de LLS

Objectifs politiques :

- Développer du logement locatif social sur le territoire sur les secteurs les plus stratégiques (communes intermédiaires et pôles structurants)
- Inscrire la CCSL au cœur de la politique sociale communautaire
- Répondre aux besoins en logements des habitants du territoire de la CCSL ayant des difficultés à se loger.
- Adapter l'offre à la demande du territoire.

Détails de l'action :

- Définir une stratégie de partenariat avec les bailleurs sociaux permettant de mieux cibler les demandes locales (quantitativement et qualitativement)
- Créer un outil de ciblage territorialisé de la demande
- Inciter les bailleurs à produire de PLAI répondant ainsi à la demande locative du territoire.
- Travailler sur les documents d'urbanisme afin de favoriser la réalisation d'opérations d'habitat social : identifier les potentiels fonciers, varier les formes urbaines (lien action n°4)
- Lancer une réflexion sur l'harmonisation des mises à dispositions de terrains aux bailleurs
- Identifier les outils incitatifs à l'égard des bailleurs

Pilote : CCSL

Moyens humains : chef de projet habitat

Calendrier : Année 1 : création de l'outil pour ciblage territorialisé de la demande

Années 2-6 : mise en œuvre du partenariat

Tout au long du PLH : mise en compatibilité des PLU selon les procédures lancées.

2019	2020	2021	2022	2023	2024
Tout au long du PLH					

Moyens financiers : -

Partenaires mobilisés : Etat, bailleurs, promoteurs, communes, CCAS

Indicateurs de suivi : nombre de logements locatifs sociaux créés par typologie (taille de logement et financement), analyse du fichier de la demande

Incidences sur documents d'urbanisme : mise en compatibilité, servitudes de mixité sociales, emplacements réservés

Orientation 3 : Pouvoir offrir à tous un logement correspondant aux évolutions des besoins de chacun

Action 7 : inciter la production de logements accession sociale

Objectifs politiques : Permettre aux ménages à revenus modestes d'accéder à la propriété en développant une offre intermédiaire de logements en accession sociale via le PSLA (Prêt Social Location Accession)

Détails de l'action :

- Négocier avec les opérateurs pour proposer une offre de logements en VEFA à prix maîtrisé
- Négocier avec les coopératives HLM la réalisation d'opération d'accession sociale groupées ou en diffus
- Etudier l'uniformisation de l'exonération de la taxe foncière sur les communes
- Lancer une réflexion avec les bailleurs sociaux sur la vente de biens de leur parc

Pilote : CCSL

Moyens humains : chef de projet habitat

Calendrier :

2019	2020	2021	2022	2023	2024
Tout au long du PLH					

Moyens financiers : -

Partenaires mobilisés : bailleurs, communes

Indicateurs de suivi : nombre de logements créés

Incidences sur documents d'urbanisme : mise en compatibilité, OAP

Orientation 3 : Pouvoir offrir à tous un logement correspondant aux évolutions des besoins de chacun

Action 8 : Inciter la production de logements accession libre

Objectifs politiques :

- Développer l'offre de logements en accession libre sur le territoire afin de répondre à une demande croissante de la population

Détails de l'action :

- Engager un partenariat avec la fédération des promoteurs immobiliers (connaître leurs stratégies de développement)
- Mener des actions de communication auprès des promoteurs privés
- Analyser les besoins des communes et les problématiques rencontrées

Pilote : CCSL

Moyens humains :

- chef de projet habitat

Calendrier :

2019	2020	2021	2022	2023	2024
Tout au long du PLH					

Moyens financiers : -

Partenaires mobilisés : fédération des promoteurs immobiliers, communes

Indicateurs de suivi : nombre de logements créés

Incidences sur documents d'urbanisme : compatibilité des PLU

Orientation 4 : Etre en capacité de proposer un habitat adapté pour des publics spécifiques

Action 9 : lutter contre le logement insalubre

Objectifs politiques :

- La lutte contre l'habitat indigne est inscrite depuis 2011 dans les différents documents stratégiques départementaux et demeure un élément essentiel du nouveau plan local d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PLALHPD) 2016-2022.
- Placer la collectivité au cœur de cette problématique et être acteur, avec le Département, de la politique de l'habitat insalubre.
- S'engager dans une démarche partenariale renforcée avec le Département.
- Améliorer l'efficacité du programme en mobilisant les acteurs locaux pour augmenter le nombre de repérage, et par suite le traitement des situations d'insalubrité assurées par l'opérateur départemental.

Détails de l'action :

- Conventionner avec le CD44 sur leur Programme d'Intérêt Général Insalubrité
- Etre mobilisé, en tant que partenaire local, pour le repérage des situations d'insalubrité.
- Participer aux instances de concertation organisées par le Département sur cette thématique
- Etre un relais pour les communes, CCAS et éventuellement associations du territoire.
- Analyser, avec le Département, les situations repérées et participer au suivi des actions proposées par les partenaires du pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne (réalisation de travaux, relogement des occupants, mise en place de procédures coercitives le cas échéant...).

Moyens humains :

Pilote : CCSL

- chef de projet habitat
- responsable de mission solidarité

Calendrier

2018 : conventionnement avec Département

2019	2020	2021	2022	2023	2024
Engagement partenariat			Mise en œuvre		

Moyens financiers : -

Partenaires mobilisés : CD44, CCAS, communes, associations, CAF

Indicateurs de suivi :

- Nombre de logements concernés par le PIG insalubrité
- Nombre d'intervention du CD44 sur les logements insalubres

Incidences sur documents d'urbanisme : aucune

Orientation 4 : Etre en capacité de proposer un habitat adapté pour des publics spécifiques

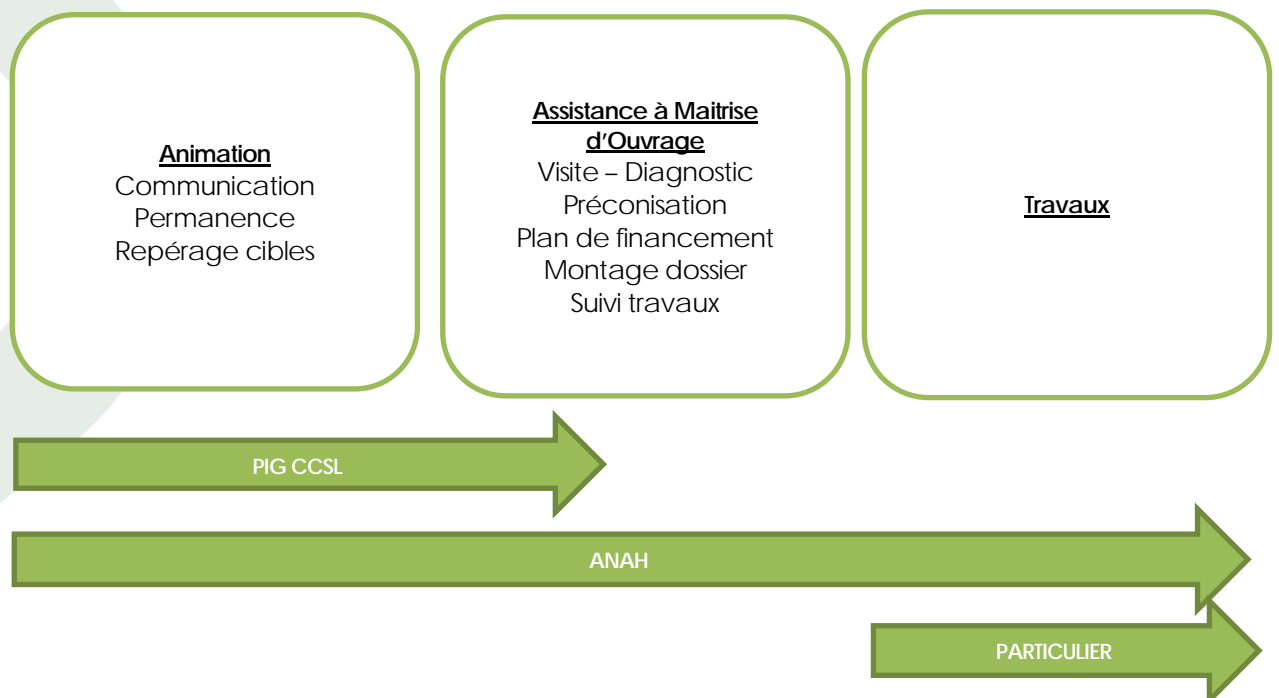
Action 10 : lutter contre la précarité énergétique

Objectifs politiques :

- Améliorer la qualité du parc privé existant – objectifs 40 dossiers par an
- Intervenir en faveur de la réduction des charges (chauffage, électricité) des ménages
- Accompagner les ménages propriétaires occupants à revenu modeste dans la réalisation de travaux d'amélioration de leur habitat

Détails de l'action :

- Identifier les ménages cibles
- Mettre en place un PIG précarité énergétique en lien avec l'ANAH et le programme national d'aide à la rénovation thermique de logements privés « Habiter Mieux ».
- En lien avec l'action n°4, informer sur le dispositif



Pilote : CCSL

Moyens humains :

- chef de projet habitat
- responsable de mission solidarité

Calendrier :

2019	2020	2021	2022	2023	2024
Engagement partenariat acteurs + Convention			Mise en œuvre		

Moyens financiers : 40 000€ HT – 48 000€ TTC par an

Dont 35% de subvention fixe par l' ANAH sur HT → 14 000€

Dont 560€ de subvention variable par l' ANAH par dossier

Hypothèses

2019 : 20 dossiers soit la charge de la CCSL 14 800€ HT – 17 760€TTC

2020 : 30 dossiers soit la charge de la CCSL 9 200€ HT – 11 040€TTC

2021 : 40 dossiers soit la charge de la CCSL 3 600€ HT – 4 320€TTC

Partenaires mobilisés : DDTM, ANAH, CCAS

Indicateurs de suivi :

- Nombre de logements et ménages identifiés
- Nombre de dossiers conventionnés
- Nombre de logements ayant fait l'objet de travaux

Incidences sur documents d'urbanisme : aucune

Orientation 4 : Etre en capacité de proposer un habitat adapté pour des publics spécifiques

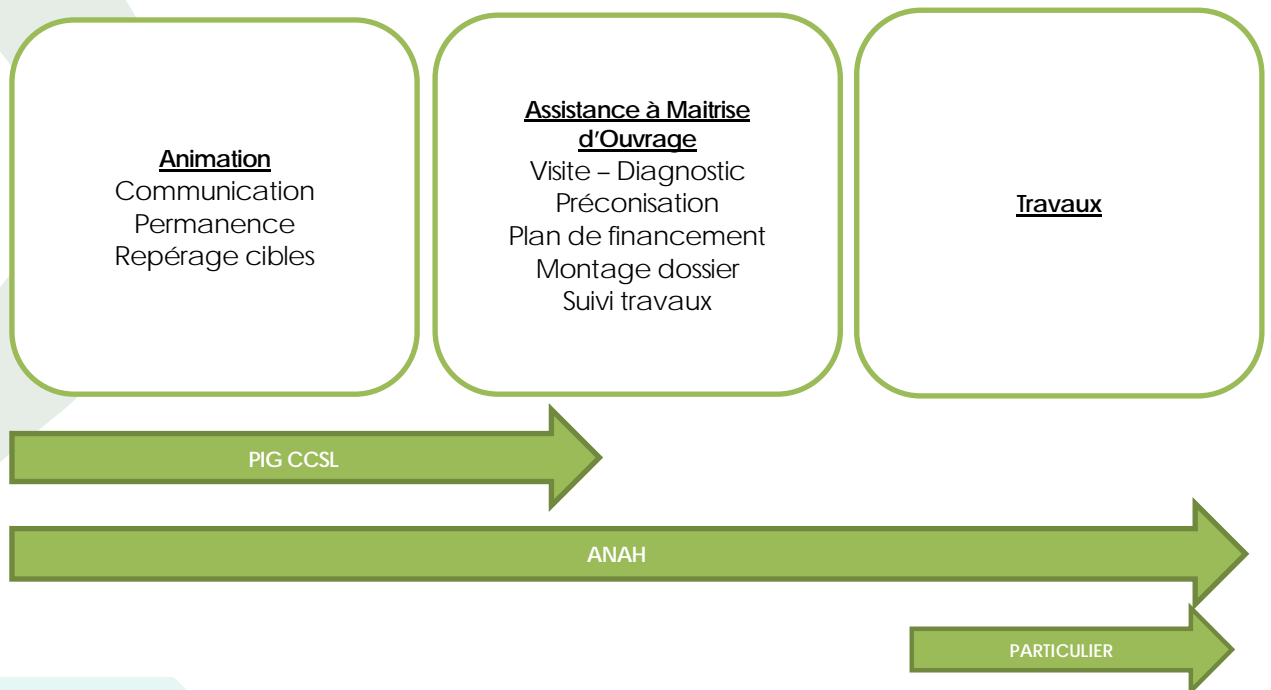
Action 11 : favoriser le maintien à domicile des personnes âgées

Objectifs politiques :

- Permettre le maintien à domicile des personnes âgées dans un logement autonome – objectifs 20 dossiers par an
- Envisager, avec les communes, une politique de soutien en faveur de l'adaptation des logements au vieillissement et au handicap

Détails de l'action :

- Créer un groupe de travail partenarial "senior" avec les CLIC
- Mettre en place un PIG maintien à domicile en lien avec l'ANAH et les associations d'aide au maintien à domicile
- En lien avec l'action 5, mettre en place un système d'informations dédié aux personnes âgées
- Engager un travail partenarial avec les bailleurs sociaux visant au recensement des logements à adapter dans le parc social
- Etudier l'opportunité de mettre en place un dispositif d'aide au déménagement



Moyens humains :

Pilote : CCSL

- chef de projet habitat
- responsable de mission solidarité

Calendrier :

2019	2020	2021	2022	2023	2024
Engagement partenariat acteurs + Convention			Mis en œuvre		

Moyens financiers : 20 000€ HT – 24 000€ TTC par an

Dont 35% de subvention fixe par l' ANAH sur HT → 7 000€

Dont 300€ de subvention variable par l' ANAH par dossier

Hypothèses

2019 : 10 dossiers soit la charge de la CCSL 10 000€ HT – 12 000€TTC

2020 : 15 dossiers soit la charge de la CCSL 8 500€ HT – 10 200€TTC

2021 : 20 dossiers soit la charge de la CCSL 7 000€ HT – 8 400€TTC

Partenaires mobilisés : CD44, CLIC, CCAS, ANAH

Indicateurs de suivi :

- Nombre de demandeurs d'informations
- Nombre de demandes d'aides

Incidences sur documents d'urbanisme : aucune

Orientation 4 : Etre en capacité de proposer un habitat adapté pour des publics spécifiques

Action 12 : développer une offre cohérente de logements adaptés aux personnes âgées

Objectifs politiques :

- Développer une offre intermédiaire entre le logement autonome et l'EHPAD.
- Repenser l'habitat des seniors.
- Développer une complémentarité entre les communes

Détails de l'action :

- Lancer une étude d'opportunité avec le CD44 (cf CA Clisson) sur l'implantation de logements seniors
- Développer une offre pertinente de logements dédiés aux seniors en accession libre et en locatifs sociaux
- Engager un partenariat avec les bailleurs sociaux sur les modalités d'accès aux logements seniors en locatif social
- Créer un groupe de travail partenarial "senior" avec les CLIC et les communes
- Intégrer dans les OAP des PLU des programmes spécifiques
- En lien avec l'action 5, être en capacité d'informer le public sur les projets en cours
- En lien avec l'action 4, informer largement le public sur la démarche BIMBY en partenariat avec le Pays du Vignoble

Moyens humains :

Pilote : CCSL

- chef de projet habitat
- responsable de mission solidarité

Calendrier :

2019	2020	2021	2022	2023	2024
Lancement étude des besoins	Etude et bilan	Mise en œuvre des actions dégagées			

Moyens financiers (TTC) : 5 000€ en 2019

Partenaires mobilisés : CD44, Pays du Vignoble, CLIC, CCAS

Indicateurs de suivi :

- nombre de demandeurs d'information
- nombre de logements dédiés créés

Incidences sur documents d'urbanisme : compatibilité des PLU, intégration d'OAP

Orientation 4 : Etre en capacité de proposer un habitat adapté pour des publics spécifiques

Action 13 : être en capacité de proposer aux gens du voyage une solution de logement répondant à leurs besoins

Objectifs politiques :

- Accompagner la sédentarisation des GDV
- Lutter contre les occupations illicites

Détails de l'action :

- **Les aires d'accueil** : poursuivre le suivi et bilan annuel de la gestion des aires
- **La sédentarisation** :
 - Recenser les besoins des voyageurs sédentarisés
 - Engager un partenariat avec la DDTM, les communes et les associations locales pour mettre en place un dispositif de communication et de sensibilisation auprès des voyageurs (accompagnement sur les droits et obligations notamment)
 - Partager avec les associations et autres territoires les bonnes pratiques
 - Réfléchir au développement de logements adaptés
 - Etre en capacité d'anticiper la sédentarisation des familles et les accompagner dans leur projet

Pilote : CCSL

Moyens humains :

- chef de projet habitat
- directrice du pôle animation du territoire

Calendrier :

2019	2020	2021	2022	2023	2024
	Lancement et réalisation de l'étude des besoins	Groupe de travail – préconisations	Définition de grandes orientations et d'un plan d'actions	Mise en œuvre	

Moyens financiers : 15 000 € en 2020

Partenaires mobilisés : Communes, CD44, associations, DDTM

Indicateurs de suivi : bilan de l'étude

Incidences sur documents d'urbanisme : compatibilité des PLU

Orientation 4 : Etre en capacité de proposer un habitat adapté pour des publics spécifiques

Action 14 : analyser l'utilisation de l'offre de logements temporaires à destination des jeunes travailleurs

Objectifs politiques :

- Analyser l'utilisation actuelle

Détails de l'action :

- Faire un bilan de l'utilisation des foyers de Vallet et Saint-Julien de Concelles

Pilote : CCSL

Moyens humains : Directrice pôle AAT

Calendrier :

2018	2019	2020	2021	2022	2023
	X	X	X	X	X

Moyens financiers : -

Partenaires mobilisés : Communes, la Nantaise Habitations, ADELIS

Indicateurs de suivi : bilan de l'analyse

Incidences sur documents d'urbanisme : aucune

Orientation 5 : Mettre en valeur la politique de l'habitat développée

Action 15 : animer le PLH

Objectifs politiques :

- Développer un réseau d'acteurs du logement
- Engager des partenariats avec l'ensemble des acteurs du logement
- Faire vivre le PLH

Détails de l'action :

- Participer aux réunions organisées par les partenaires. (exemple : réseau « habitat foncier » organisées par le Département, CADOL, ...)
- Mettre en œuvre et évaluer les actions du PLH
- Animer un réseau de l'habitat sur le territoire
- Développer un partenariat privilégié avec les communes

Pilote : CCSL

Moyens humains : chef de projet habitat

Calendrier :

2019	2020	2021	2022	2023	2024
Tout au long du PLH					

Moyens financiers (TTC) : 42 500 € annuels

Partenaires mobilisés : tous

Indicateurs de suivi : bilan de l'animation

Incidences sur documents d'urbanisme : aucune

Orientation 5 : Mettre en valeur la politique de l'habitat développée

Action 16 : Communiquer autour du logement

Objectifs politiques :

- Placer la CCSL comme acteur incontournable du logement en faveur de l'habitat

Détails de l'action :

- Organiser une rencontre annuelle entre élus et partenaires du logement
- Créer une lettre d'information annuelle à destination du public

Pilote : CCSL

Moyens humains : chef de projet habitat

Calendrier :

2019	2020	2021	2022	2023	2024
	Formalisation des actions		Mise en œuvre		

Moyens financiers (TTC) :

- 5000 € : organisation de l'évènement annuel
- 5000 € : lettre annuelle

Partenaires mobilisés : tous

Indicateurs de suivi : bilan des animations

Incidences sur documents d'urbanisme : aucune

PLAN D'ACTIONS - PLH						
ORIENTATIONS STRATEGIQUES	2019		2020		2021	
	Fonctionnement TTC	Investissement TTC	Fonctionnement TTC	Investissement TTC	Fonctionnement TTC	Investissement TTC
Orientation 1 : Adapter l'habitat de demain aux nouveaux enjeux fonciers						
Action 1 : observer et analyser les dynamiques opérationnelles foncières	8 400,00 €		8 400,00 €		8 400,00 €	
Action 2 : accompagner les communes dans leur politique foncière	8 000,00 €	50 000,00 €	8 000,00 €	50 000,00 €	8 000,00 €	50 000,00 €
Action 3 : favoriser un renouvellement urbain et une qualité architecturale et urbaine						
Orientation 2 : Accompagner le développement du territoire et la croissance démographique						
Action 4 : étudier l'opportunité de créer un lieu unique d'information						
Action 5 : créer un observatoire de l'habitat - responsable mission foncier	7 500,00 €		7 515,00 €		7 530,00 €	
Orientation 3 : Pouvoir offrir à tous un logement correspondant aux évolutions des besoins de chacun						
Action 6 : inciter la production de LLS						
Action 7 : inciter la production de logements accession sociale						
Action 8 : inciter la production de logements accession libre groupés						
Orientation 4 : Etre en capacité de proposer un habitat adapté pour des publics spécifiques						
Action 9 : lutter contre le logement insalubre						
Action 10 : lutter contre la précarité énergétique	17 760,00 €		11 040,00 €		4 320,00 €	
Action 11 : favoriser le maintien à domicile des personnes âgées	12 000,00 €		10 200,00 €		8 400,00 €	
Action 12 : développer une offre cohérente de logements adaptés aux personnes âgées	5 000,00 €					
Action 13 : être en capacité de proposer aux gens du voyage une solution de logement répondant à leurs besoins			15 000,00 €			
Action 14 : analyser l'utilisation de l'offre de logements temporaires à destination des jeunes travailleurs						
Orientation 5 : Mettre en valeur la politique de l'habitat développée						
Action 15 : animer le PLH	42 500,00 €		42 585,00 €		42 670,00 €	
Action 16 : communiquer autour du logement	10 000,00 €		10 000,00 €		10 000,00 €	
TOTAL	111 160,00 €	50 000,00 €	112 740,00 €	50 000,00 €	89 320,00 €	50 000,00 €